



Fondation Culturespaces  
*Dossier de partenariat*

# La Fondation Culturespaces

*Favoriser l'accès des enfants au patrimoine culturel*

*Créée en fin d'année 2009, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, la Fondation Culturespaces s'est donnée pour mission de soutenir des initiatives dont le but est de favoriser l'accès des enfants au patrimoine culturel.*

■ Le premier axe d'intervention de la Fondation Culturespaces est de faciliter l'accès au patrimoine pour des jeunes éloignés de l'offre culturelle.

Des actions de découverte de sites, monuments et musées sont mises en place pour des enfants de milieux défavorisés, des enfants malades, hospitalisés ou porteurs de handicaps.

■ ■ Le deuxième domaine d'intervention de la Fondation Culturespaces est de soutenir des initiatives visant à intégrer le patrimoine et l'histoire dans la vie des enfants par le biais des nouvelles technologies. La Fondation accompagne des porteurs de projets travaillant au développement de dispositifs multimédias ou de supports numériques qui permettent d'aborder le patrimoine culturel sous un angle ludique.

■ ■ ■ Le troisième axe d'intervention est de participer à la préservation, la transmission et la valorisation du patrimoine d'artisanat d'art et des savoir-faire traditionnels. La Fondation contribue à encourager des jeunes talents et mène des actions de sensibilisation aux métiers d'art auprès des enfants.



# Actions en faveur du patrimoine d'artisanat d'art

*Les métiers d'art fondent l'un des socles essentiels du patrimoine immatériel culturel français. La Fondation Culturespaces a pour ambition de contribuer à la préservation et à la transmission de ces savoir-faire traditionnels. Au-delà de l'approche patrimoniale visant à assurer la pérennisation des métiers d'art, il s'agit aussi d'en assurer le développement et le rayonnement.*

Nos objectifs dans ce domaine :

■ encourager les jeunes talents, futurs acteurs de la vie économique dans ces métiers d'excellence, par le biais du Prix Avenir Métiers d'Art.

L'organisation du prix est assurée par l'Institut National des Métiers d'Art, structure unique de référence pour les métiers d'art.

■ ■ promouvoir les métiers d'art et la transmission des savoir-faire, renforcer leur attractivité notamment auprès des jeunes d'âge scolaire susceptibles de se diriger vers les formations à ces professions.

■ ■ ■ mener des actions de sensibilisation à ces métiers auprès des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire.





Le Prix Avenir Métiers d'Art destiné aux jeunes talents a pour objectif d'encourager et de valoriser les savoir-faire spécifiques aux métiers d'art exercés par les élèves de lycées professionnels, écoles techniques, les jeunes en formation en alternance et les étudiants des écoles d'art. Décerné à l'échelon régional puis national, le prix encourage les jeunes primés à construire leur avenir dans ces métiers.

Ce prix vise également à favoriser la transmission et la préservation des savoir-faire développés depuis des générations.

Pour conserver ce patrimoine, le faire vivre et évoluer, le prix valorise la pratique des disciplines métiers d'art par les jeunes. Ils sont les futurs acteurs économiques de ce secteur mais aussi les garants de ces traditions.

Les candidats doivent obligatoirement avoir moins de 26 ans, être en formation initiale ou en apprentissage. Les élèves ou étudiants habilités à concourir sont jugés sur la présentation d'une œuvre intégralement réalisée par eux-mêmes dans le cadre de leur cycle de formation.

Le jury national est composé de personnalités, de professionnels, de journalistes, et d'acteurs des Métiers d'art reconnus.

# Prix Avenir Métiers d'Art

## *Calendrier Prix Avenir Métiers d'Art - Edition 2011*

*Décembre 2010 lancement du Prix*

*31 mai 2011 date limite d'inscription*

*Juin à septembre 2011 délibérations des jurys régionaux*

*Novembre 2011 délibérations des jurys nationaux*

*Décembre 2011 soirée de remise de prix officielle*

*Janvier - Février 2011 exposition des œuvres des lauréats à Paris*

# Devenir partenaire

*Associer votre entreprise à de jeunes talents, futurs acteurs de la vie économique dans ces métiers d'excellence.*

## *Votre soutien permettra*

- la revalorisation des dotations des lauréats du Prix Avenir Métiers d'Art National.
- le développement de la notoriété du Prix Avenir Métiers d'Art et de son rayonnement à l'échelle nationale.
- la mise en place d'un programme d'insertion professionnelle et d'accompagnement des lauréats pour le démarrage de leur activité.
- l'organisation d'une exposition des œuvres des lauréats et la réalisation d'un catalogue promotionnel.
- la mise en place d'actions de promotion des métiers d'art auprès des jeunes d'âge scolaire susceptibles de se diriger vers ces professions ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation aux métiers d'art auprès des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire.



*En tant que mécène  
de la Fondation  
Culturespaces  
vous pouvez  
bénéficier  
des avantages  
suivants*



## Avantage fiscal

- Dans le cadre des dispositions prévues par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat : **une réduction d'impôt** - au titre de l'impôt sur les sociétés - **de 60% du montant du mécénat** (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire de l'entreprise).

## Retour image

- Visibilité de l'entreprise sur l'ensemble des supports de communication.
- Association aux actions de promotion en direction de la presse et du grand public.
- Possibilité d'utiliser, libres de droits, les photographies des œuvres des lauréats du Prix Avenir Métier d'Art pour la communication institutionnelle de votre société.

## Relations publiques

- Participation à la soirée de remise officielle du Prix Avenir Métiers d'Art, possibilité d'inviter des clients et des collaborateurs.
- Invitations au vernissage de l'exposition des lauréats du Prix Avenir Métiers d'Art.
- Possibilité d'organiser des relations publiques dans les sites Culturespaces\*.

## Communication interne

- Invitations pour vos salariés.
- Possibilité d'exposer les œuvres des lauréats du Prix Avenir Métiers d'Art au sein de votre société.

*\*Musée Jacquemart-André, Villa Ephrussi de Rothschild, Théâtre Antique d'Orange, Arènes de Nîmes, Villa Kérylos, Châteaux des Baux, Champs de Bataille de Waterloo, Cité de l'Automobile, Cité du Train, Hôtel de Caumont Aix-en-Provence (2012).*



## Contact

*Fondation Culturespaces  
sous l'égide de la Fondation du Patrimoine  
153, boulevard Haussmann  
75008 Paris*

*Bruno Monnier  
Président*

*Gersende de Pontbriand  
Responsable  
01 53 77 66 01  
06 31 86 41 38  
[fondation@culturespaces.com](mailto:fondation@culturespaces.com)*

*[www.culturespaces.com/fr/fondation](http://www.culturespaces.com/fr/fondation)*